

## **BGer 2C\_63/2018 vom 26. Januar 2018**

Bundesgericht, 2018-01-26, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_2C\\_63\\_2018](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_63_2018)

FR: TF 2C\_63/2018 du 26 janvier 2018

IT: TF 2C\_63/2018 del 26 gennaio 2018

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

Par courrier du 25 janvier 2018, A.X.\_\_\_\_\_, B.X.\_\_\_\_\_ et C.X.\_\_\_\_\_ ont déposé un recours contre l'arrêt rendu le 7 décembre 2017 par le Tribunal administratif fédéral refusant de leur accorder l'assistance judiciaire en matière d'asile. Ils demandent le bénéfice de l'assistance judiciaire.

#### **E. 2**

La voie de recours contre une décision incidente est déterminée par le litige principal (cf. ATF 135 I 265 consid. 1.2 p. 269; 137 II 261 ). Or, le recours en matière de droit public est irrecevable contre les décisions en matière d'asile qui ont été rendues par le Tribunal administratif fédéral, sauf celles qui concernent des personnes visées par une demande d'extradition déposée par l'Etat dont ces personnes cherchent à se protéger ( art. 83 let . d ch. 1 LTF).

Le présent mémoire de recours est dirigé contre un arrêt du Tribunal administratif fédéral confirmant une décision du Secrétariat d'Etat au migrations du 14 août 2017 refusant la demande d'asile des recourants. Il s'ensuit que le recours en matière de droit public est irrecevable et qu'un recours constitutionnel subsidiaire l'est également lorsque, comme en l'espèce, il est dirigé contre une décision du Tribunal administratif fédéral ( art. 113 LTF a contrario).

#### **E. 3**

Le recours est ainsi manifestement irrecevable ( art. 108 al. 1 let. a LTF ) et doit être traité selon la procédure simplifiée de l' art. 108 LTF , sans qu'il y ait lieu d'ordonner un échange d'écritures. Le recours étant d'emblée dénué de chance de succès, la requête d'assistance judiciaire est rejetée ( art. 64 al. 1 LTF ). Il se justifie de ne pas percevoir de frais de justice ( art. 66 al. 1 LTF ). Il n'est pas alloué de dépens ( art. 68 al. 1 et 3 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.